

Session Plénière du 20 Décembre 2018
RAPPORT N°18.06.01 – Budget Primitif 2019
Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, Chers collègues,

La préparation et le vote du budget 2019 s'inscrivent dans un contexte particulier, déjà évoqué par vous-même, M. le Président, et par les précédents intervenants.

Aujourd'hui plus que jamais les Français manifestent un rejet de la classe politique, exacerbé par le mépris de l'exécutif.

Ils ont l'impression tout à fait justifiée de ne pas être écoutés ni représentés par des élus qui ne comprennent pas leurs difficultés et dont les priorités sont à cent lieues de leurs préoccupations.

Seuls les élus de proximité que sont les maires, au moins dans les petites communes, échappent à juste titre à ce phénomène.

Mais la Région ? Comment peut-elle répondre à cette demande forte de cette partie de nos concitoyens qui se sentent oubliés et qui demandent tout simplement davantage d'équité, d'écoute, de considération ?

Vous le disiez vous-même à la presse « *aucune collectivité, aucun acteur ne peut rester à l'écart de l'expression de cette souffrance* ».

Mais nous voyons d'emblée que les contraintes budgétaires et l'encadrement de nos dépenses par l'Etat amèneront de fait la Région à remettre en cause ses engagements, c'est l'observation du CESER.

Vous ajoutiez aussi « *c'est ceinture et corset* », une expression qui a le mérite de respecter la parité, ce qui est certain c'est que notre Région, et façon générale l'ensemble des collectivités territoriale ne dispose plus vraiment des moyens garantissant le principe de libre administration.

Concrètement, hors fonds européens, le budget n'augmente que de 0,5%, c'est nettement moins que l'inflation constatée en 2018, et encore il faudrait tenir compte du Plan régional Investissement Compétence pour 40 millions d'euros pour comparer à périmètre constant.

Si l'on considère les seules interventions régionales, hors fonds européens, nous voyons même une légère diminution, sensible surtout en investissement, avec près de 20%.

Ce qui confirme une tendance lourde que nous avons régulièrement évoquée : au gré des transferts de compétence la Région, qui au départ avait en charge l'aménagement du territoire, reprenant la mission de la DATAR, a vu les dépenses de fonctionnement progresser jusqu'à représenter aujourd'hui 70% des dépenses d'intervention.

Et vous savez bien qu'une grande partie de ces dépenses ne sont pas facilement maîtrisables : personnel, fonctionnement des lycées, convention TER, transports routiers de voyageurs etc...

En contrepartie nous avons des recettes qui ne progressent pratiquement pas hors PRIC, puisque la hausse des produits de la fiscalité indirecte ne fait que compenser la baisse des dotations et de la fiscalité directe, en particulier la CVAE.

La conséquence c'est une érosion constante des marges financières, pour faire simple de notre capacité d'autofinancement.

Et en même temps, pour respecter la stratégie financière de la Région, et donc ne pas dépasser les 5 années de capacité de désendettement, vous devez limiter le recours à l'emprunt, d'où la baisse des investissements, dont nous pointerons quelques exemples au cours du débat.

Mais je voudrais revenir, au chapitre des recettes, sur la TICPE, en particulier la part dite « Grenelle ». Taxe inventée, par les deux Nicolas, Sarközy et Hulot, en 2011.

Dans le contexte que je rappelais au début de mon intervention, nous considérons qu'un geste en faveur de ceux qui se déplacent en voiture et qui n'ont pas d'autre choix aurait donné un signe positif à nos concitoyens, et le sentiment d'avoir été entendu.

La Région Auvergne-Rhône Alpes a décidé de baisser la part Grenelle de la TICPE de 20%. L'impact est faible me direz-vous, puisque cette part ne représente que 30 centimes par plein, mais cette mesure aurait un caractère symbolique bien au-delà de son seul impact sur le budget des ménages les plus modestes.

C'est pourquoi nous avons déposé une série d'amendements permettant de compenser ces 20% de TICPE, soit environ 6 millions d'euros.

Il se trouve qu'ils ne sont pas recevables car notre assemblée a déjà délibéré en novembre sur la modulation de cette part Grenelle de la TICPE, et la majorité a opté pour le taux maximum.

Mais je tenais à le rappeler.

Je voudrais enfin soulever une autre question touchant à la TICPE.

Il s'agit d'une recette grevée d'une affectation spéciale, comme cela est rappelé à la page 130 du document budgétaire.

Elle devrait en effet être affectée au financement d'infrastructures de transport dit « durable », ferroviaire ou fluvial.

A ce titre, elle devrait être considérée comme une recette d'investissement, sauf à contrevenir au principe de non affectation des recettes en fonctionnement.

Or nous pouvons observer toujours à la page 130 que sur les 30 376 390 € de la TICPE « Grenelle », seuls 13 423 150 € sont affectés à l'objet de cette recette, fixé par la loi qui l'a instituée.

Cela pose un autre problème.

Vu sa nature, cette recette devrait être inscrite en investissement, et non pas en fonctionnement.

La Chambre régionale des comptes du Nord - Pas de Calais en avait fait la remarque à l'ancienne Région Picardie, qui avait inscrit cette recette en fonctionnement.

Autant vous dire que l'application de cette règle budgétaire aurait un impact non négligeable sur la présentation du budget de notre Région et sur les soldes intermédiaires, ce qui nous ferait sortir des objectifs de la stratégie financière décidée en début de mandature.

- Le taux d'épargne brute serait ramené à 14,59%, en dessous de l'objectif des 15%,
- Le taux d'épargne nette ou d'autofinancement tomberait à 30,72%
- La capacité de désendettement passerait à 5,74 années.

En conclusion la situation financière de la Région, que vous tentez de maîtriser, n'est peut-être pas aussi solide que cela est présenté dans ce rapport, et nous appelons à nouveau à la vigilance, le moment viendra où de véritables choix stratégiques s'imposeront.

Nous ne sommes qu'à mi-mandat, et nous craignons que votre majorité fragilisée ne dispose pas des coudées franches pour prendre les décisions, peut-être difficiles, qui vont s'imposer.

Nous craignons plutôt que vous soyez contraints, jusqu'à la fin de la mandature, à négocier des compromis qui vont paralyser votre action.